



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Mercredi 4 mars 2015
Au Marché Couvert d'AVALLON

Le 4 mars 2015, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Marché Couvert d'AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

56 Conseillers titulaires présents : Farid AIT KICHA, Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD (arrivée à l'O.J N° 3), Paule BUFFY, Gilles CHÊNE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET (arrivée à l'O.J N° 6/1), Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI, Bernard DESCHAMPS (arrivée à l'O.J N° 6/1), Pierre DIAZ, Agnès FERNANDEZ-JOREAU, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'O.J N° 6/2), Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSOUUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

9 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Jean-Paul BUTTARD a donné pouvoir à Hervé LIETARD, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Chantal HOCHART a donné pouvoir à Alain VITEAU, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIERE a donné pouvoir à Michel GUILBERT, Bernard MASSOL a donné pouvoir à Jacques FOREY, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Sonia PATOURET-DUMAY, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Florent GOURLOT et Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Camille BOERIO.

6 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOERIO, Gérard DELORME, Michel GUILBERT, Philippe LENOIR, Sonia PATOURET-DUMAY et Alain VITEAU.

3 Conseillers suppléants ayant un pouvoir de vote : Jacques FOREY, Florent GOURLOT et Hervé LIETARD.

2 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné de pouvoir : Éric STEPHAN et Françoise WICKER.

2 Conseillers titulaires absents : Gérard CHABERT et Mourad CHENAF.

Date de la convocation	26 février 2015
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	56
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	6
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : François ROUX.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame le Sous-préfet d'AVALLON, de Madame le Trésorier d'AVALLON et de Monsieur André VILLIERS (Président du Conseil Général de l'Yonne). Il remercie Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Gérard FEVRE (Maire de la commune d'ISLAND).

Le Président présente et souhaite la bienvenue à Martine DREGE, Animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles (arrivée le 19 janvier 2015) et à Mathieu MERCIER, Chef du service de la gestion des Déchets Ménagers (arrivé le 19 janvier 2015).

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014

Le Président revient sur l'O.J. N° 8/6 (décision modificative n° 2014-1 du Parc d'activités « Portes du MORVAN ») de ce compte-rendu et il explique pourquoi il apparaît un tableau modificatif pour la section de fonctionnement qui avait été omis d'être notifié dans la note de synthèse (simple écriture d'ordre n'ayant aucun impact budgétaire).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

O.J N° 2 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Installation de nouveaux Conseillers Communautaires : le Président souhaite la bienvenue à de nouveaux Conseillers Communautaires et il procède à l'installation de Madame Paule BUFFY en qualité de Conseillère Communautaire titulaire et de Monsieur Stéphan COULOMB en qualité de Conseiller Communautaire suppléant (suite au décès de Monsieur Gérard FEVRE, commune d'ISLAND) et à l'installation de Monsieur Franck MOINARD en qualité de Conseiller Communautaire titulaire et de Monsieur Thierry K'DAL en qualité de Conseiller Communautaire suppléant (suite au décès de Monsieur Jean LEMARIEY, commune de SERMIZELLES).

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte de l'attribution du marché des travaux de la crèche de CUSSY les FORGES :

- Lot 1 (démolition – gros œuvre) : EURL Christophe ROUCHON pour un montant HT de 164 443,80 euros,
- Lot 2 (charpente – couverture – bardage) : SARL VAUCOULEUR (Chemin PLACEAUX - 89230 ROUVRAY) pour un montant HT de 65 704,24 euros,
- Lot 3 (menuiseries extérieures – serrurerie – métallerie) : Métallerie ROBIN DUCROT (Zone d'activité Champs GILBARD - 89240 POURRAIN) pour un montant HT de 91 389 euros,
- Lot 4 (menuiseries intérieures) : EURL GUILLEMOT Menuiserie (rue de Bourgogne – 89250 CHEMILLY sur YONNE) pour un montant HT de 55 843,25 euros,
- Lot 5 (doublage – cloisons – plafonds) : SARL Fernand MARTIN (6 rue de Dublin – 89470 MONETEAU) pour un montant HT de 52 066,38 euros,
- Lot 6 (carrelages – faïences) : SARL DAVID ENTREPRISE (6 avenue Jean Mermoz – 89000 AUXERRE) pour un montant HT de 10 700 euros,
- Lot 7 (revêtements de sols souples) : SARL DAVID ENTREPRISE (6 avenue Jean Mermoz – 89000 AUXERRE) pour un montant HT de 7 600 euros,
- Lot 8 (peinture) : Entreprise DELAGNEAU (37 avenue Jean Mermoz – 89000 AUXERRE) pour un montant HT de 11 585,53 euros,
- Lot 9 (VRD) : SNC BERGER Frères (ZI de la Croix Verte - 89 200 AVALLON) pour un montant HT de 56 898,23 euros,
- Lot 10 (ascenseur) : Société SCHINDLER (21000 DIJON) pour un montant HT de 30 750 euros,
- Lot 11 (chauffage – ventilation – plomberie) : La Technique moderne (rue Marcel Brault – 89110 AILLANT SUR THOLON) pour un montant HT de 90 021,87 euros,
- Lot 12 (électricité) : SARL LAURIN Frères (12 Rue du 8 Mai 1945, 89160 LEZINNES) pour un montant HT de 32 749,56 euros.

Le coût total s'élève à 669 751,86 euros HT pour un budget prévisionnel estimé à 700 000,00 euros HT.

O.J N° 4 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délégations au Président et au Bureau Communautaire : conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à une présentation lors de la réunion informelle du Conseil Communautaire du 12 février dernier, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver la proposition des délégations au Président et au Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la proposition des délégations au Président et au Bureau Communautaire telle qu'elle a été présentée.

O.J N° 5 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Election des représentants au Comité de Direction de l'EPIC « Office de tourisme d'AVALLON » : dans l'attente de la création de l'Office intercommunal de tourisme au 1^{er} janvier 2016 et sur la proposition de l'Office de tourisme d'AVALLON, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour élire deux représentants pour siéger, avec voix consultative, au Comité de Direction de l'EPIC dudit Office de tourisme. Il propose les candidatures de Mesdames Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY qu'il a reçues et ne reçoit aucune autre candidature.

Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à la majorité des voix (64 voix pour et 1 abstention), ÉLIT Mesdames Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY pour siéger, avec voix consultative, au Comité de Direction de l'Office de tourisme d'AVALLON.

O.J N° 6 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Etude d'opportunité et de faisabilité « Aménagement de l'aérodrome AVALLON-VEZELAY-MORVAN » : Monsieur Philippe LENOIR, Vice-président de la Commission « Aménagement de l'espace 2 », rappelle que les statuts de la CCAVM stipulent que celle-ci est compétente pour le « portage d'une étude de mise en valeur du site de l'aérodrome « AVALLON-VEZELAY-MORVAN ». Il présente la gestion actuelle de l'aérodrome et la méthodologie participative retenue pour l'élaboration du programme de l'étude.

Avec un avis favorable de principe à l'unanimité de la Commission Aménagement de l'espace 2, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à :

- solliciter toute subvention susceptible d'être accordée,
- lancer une consultation en procédure adaptée et retenir l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite d'un plafond de 30 000,00 euros HT, sous réserve de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Gérard DELORME regrette qu'à ce stade du projet, l'association des aérodromes français à laquelle la Ville est adhérente n'ait pas été consultée.

Monsieur Philippe LENOIR indique que l'objet de l'étude sera justement de mener une large concertation pour définir une stratégie de développement de l'aérodrome.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée, AUTORISE le Président à lancer une consultation en procédure adaptée et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite d'un plafond de 30 000,00 euros HT, sous réserve de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et à solliciter toute subvention susceptible d'être accordée pour le financement de cette étude.

2°) Appel à projets au programme opérationnel pluri - régional FEDER Massif Central (POMAC) : Le Président explique que le POMAC a été approuvé par la Commission européenne en date du 13 novembre 2014 et que le GIP Massif central, désigné comme Autorité de gestion, a initié un appel à projets « pôles de pleine nature ». Il précise que celui-ci visera principalement 2 axes d'intervention : pôle concentrant une offre qualifiée en matière de loisirs et de sports de nature associée à des hébergements, des commerces et des services / grandes itinérances. A ce titre, le Président indique que la CCAVM pourrait postuler pour un appui en termes d'ingénierie afin de construire une stratégie sur plusieurs années. Compte tenu des richesses existantes sur le territoire communautaire, du potentiel touristique et de sa nécessaire conciliation avec des enjeux patrimoniaux et naturels, il propose au Conseil Communautaire de délibérer en faveur d'une candidature à cet appel à projets afin que la CCAVM soit accompagnée dans la définition d'une stratégie locale de développement des loisirs sportifs de pleine nature, étant précisé que cette candidature doit être adressée avant le 1^{er} avril prochain. Le Président ajoute que cette candidature devra être faite en lien et en cohérence avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE la candidature de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN à l'appel à projets « pôles pleine nature ».

O.J N° 7 : VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

Convention pour les travaux communaux en maîtrise d'ouvrage déléguée : pour faire suite au contrôle de légalité exercé sur une convention cadre 2014 d'une commune pour les travaux communaux en maîtrise d'ouvrage déléguée, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer une nouvelle convention avec les communes qui souhaitent confier des travaux communaux à la CCAVM au titre de l'année 2015. Il explique que cette convention reprendra les termes de la convention initiale, précisera une durée d'exécution d'un an et notifiera le montant prévisionnel HT des travaux envisagés permettant de vérifier que la rémunération versée à la CCAVM restera inférieure au seuil de 15 000,00 euros HT fixé par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention avec les communes qui souhaitent confier des travaux communaux de voirie et de signalisation à la CCAVM au titre de l'année 2015 selon les modalités exposées.

O.J N° 8 : ENVIRONNEMENT

1°) Renouvellement de la convention avec OCAD3E/RECYLUM pour la collecte des lampes et des néons usagés : Le Président explique que la précédente convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2014 et il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer une nouvelle convention avec les sociétés OCAD3E et RECYCLUM pour la collecte des lampes et des néons usagés pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020. Il précise que le matériel nécessaire à la récupération de ces déchets ainsi que l'enlèvement sont assurés à titre gracieux et il présente le barème des compensations financières (soutien à l'investissement et à la communication) pour les collectivités au titre de la collecte séparée des lampes usagées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention avec les sociétés OCAD3E et RECYCLUM pour la collecte des lampes et des néons usagés pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 selon les modalités exposées.

2°) Projet de développement de l'éolien sur la commune de THORY : Monsieur Joël TISSIER, Vice-président de la Commission « Environnement 2 », rappelle que le 8 octobre 2014, par délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

a identifié un site sur la commune de THORY comme étant favorable au lancement des démarches préalables à la mise en œuvre d'un projet éolien et a autorisé le Président à lancer un appel à projets afin de sélectionner un opérateur pour assurer le portage et le financement de toutes les études et de toutes les procédures. Avec un avis simple favorable du Conseil municipal de THORY et un avis favorable de principe à la majorité de la Commission Environnement 2 et du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour sélectionner la COMPAGNIE DU VENT – 34967 MONTPELLIER Cedex 2, pour assurer le portage et le financement des études préalables de faisabilité du projet éolien à THORY.

Monsieur Hubert BARBIEUX s'inquiète de l'impact qu'un projet éolien à THORY pourrait avoir sur le site classé du Vézélien. Il ajoute que les éoliennes sont susceptibles d'avoir des conséquences pour la santé des riverains. Il explique qu'un amendement a été voté au Sénat et que les éoliennes pourraient être interdites à moins d'un kilomètre de toute habitation.

Le Président répond qu'il ne s'agit évidemment pas d'aller contre la réglementation et que si cet amendement venait à être adopté par l'Assemblée Nationale, le projet s'y conformerait. Il appartiendra aux services en charge de l'instruction des procédures administratives (et en dernier ressort du Préfet de l'Yonne) d'autoriser ou non la réalisation du projet.

Monsieur Didier IDES regrette que plusieurs entreprises ne soient pas retenues afin de confronter les projets.

Monsieur Joël TISSIER rappelle que la démarche d'appel à projets avait justement pour objectif de comparer objectivement les différentes offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (46 voix pour, 15 abstentions et 4 voix contre), RETIENT « la COMPAGNIE DU VENT – 34967 MONTPELLIER Cedex 2 » pour assurer le portage et le financement des études préalables de faisabilité du projet éolien à THORY.

O.J N° 9 : ACTION SOCIALE

1°) Crèches municipales multi-accueil CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON « Extrait du règlement de fonctionnement » : suite à la réunion du Comité de pilotage, en date du 23 janvier 2015 (dans le cadre de la gestion intercommunale des crèches au 1^{er} janvier 2016), Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président de la Commission « Action sociale 1 » explique que la Ville d'AVALLON propose à la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN de siéger à la Commission d'attribution des places de crèches CARIBOU et GALIPETTE. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour prendre ACTE des modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures municipales multi-accueil CARIBOU et GALIPETTE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend ACTE des modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures municipales multi-accueil CARIBOU et GALIPETTE.

2°) Crèches multi accueil CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON « Election de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants » : considérant la décision prise au rapport précédent, le Président propose au Conseil Communautaire d'élire deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger à la Commission d'attribution des places de crèches CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON.

Le Conseil Communautaire, après un vote à main levée et à l'unanimité, ELIT Madame Isabelle GEORGELIN et Monsieur Nicolas ROBERT au titre de représentants titulaires et Messieurs Michel GUILBERT et Michel MILLET au titre de représentants suppléants pour siéger à la Commission d'attribution des places de crèches CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON.

3°) Gestion intercommunale des crèches « Acquisition d'un logiciel de gestion des structures Petite Enfance et Enfance/Jeunesse – Autorisation de demandes de subventions » : dans le cadre de la gestion des centres de loisirs, de la reprise en gestion directe du RAM, du transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1^{er} janvier 2016 et de la volonté de mise en place d'un guichet unique, Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président de la Commission « Action sociale 1 » explique qu'il apparaît nécessaire de doter les différentes structures d'un logiciel cohérent et adapté aux nouveaux enjeux. Pour ce faire, il indique qu'un cahier des charges a été élaboré conjointement entre les services de la Ville d'AVALLON et de la CCAVM. Avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Comité de pilotage « transfert de la gestion des crèches d'AVALLON », il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de doter l'ensemble des structures petite enfance (crèches et RAM) et enfance-jeunesse (centres de loisirs) d'un logiciel commun et de solliciter toute subvention susceptible d'être accordée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de doter l'ensemble des structures petite enfance (crèches et RAM) et enfance-jeunesse (centres de loisirs) d'un logiciel commun et de solliciter toute subvention susceptible d'être accordée.

4°) Marché de plaquettes bois « Chaufferie du gymnase de MONTILLOT » : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président de la Commission « Action sociale 1 » rappelle que l'approvisionnement en plaquettes bois de la chaufferie de MONTILLOT est prévu jusqu'au 31 août 2015. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer une consultation de fournisseurs selon une procédure adaptée et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, sous couvert de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à lancer une consultation de fournisseurs selon une procédure adaptée et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, sous couvert de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2018.

5°) Avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre avec la Sarl Bernard QUIROT « Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY » : Monsieur Hubert BARBIEUX, Vice-président de la Commission « Action sociale 2 » explique que le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 268 000,00 euros HT pour atteindre un montant de 309 770,10 euros HT après la signature de deux avenants par l'ex-CCV, soit une hausse de 15,58 %. Sur la proposition de la Commission d'Appel d'Offres

et avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre avec la Sarl Bernard QUIROT sise 16 rue des Châteaux 70140 PESMES pour un montant de 7 098,10 euros HT, soit une évolution globale de 18,23 % du montant initial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (64 voix pour et 1 abstention), ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre avec la Sarl Bernard QUIROT pour un montant de 7 098,10 euros HT.

O.J N° 10 : RESSOURCES HUMAINES

1°) Contrat d'assurance des risques statutaires : le Président explique que le Centre de gestion organise une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires sous la forme d'un marché à procédure négociée pour les risques suivants :

Affiliation	Risques
Agents CNRACL	Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption
Agents non CNRACL	Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Il indique que la collectivité peut charger le Centre de gestion de négocier ce contrat groupe ouvert à une adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée à compter du 1^{er} janvier 2016 pour 4 ans et se réserver la faculté d'y adhérer. Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée.

2°) Régime indemnitaire pour le grade d'éducateurs de jeunes enfants : le Président rappelle que le Conseil Communautaire, en date du 8 octobre 2014, a accepté la création d'un poste d'animateur pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Il explique que la personne recrutée en qualité d'éducateur de jeunes enfants, à compter du 19 janvier 2015, peut bénéficier d'une indemnité forfaitaire représentative de sujétion et de travaux supplémentaires. Le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter cette proposition étant précisé que cette indemnité est calculée par application, au montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur fixé comme suit :

Grade/emploi	Nombre de bénéficiaires	Coefficient
Educateur de jeunes enfants	1	7

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée.

O.J N° 11 : FINANCES

Marché de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts « Travaux d'aménagement du lac du Croissant » : le Président explique que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts pour les travaux d'aménagement du lac du Croissant a été signé le 23 juillet 2012 sans qu'aucune délibération n'ait été prise. Afin de pouvoir payer le solde de la mission pour un montant de 10 811,00 euros HT, il propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer une convention de transaction avec l'Office National des Forêts sis 11 C rue René CHAR 21000 DIJON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et AUTORISE le Président à signer une convention de transaction avec l'Office National des Forêts.

Monsieur Gilles CHÊNE demande la parole et sollicite le Président pour avoir des explications sur le dossier de l'Espérance à SAINT-PERE dont la presse s'est récemment fait l'écho des difficultés rencontrées par l'établissement. Le Président n'ayant pas été convié à une récente réunion, Messieurs Christian GUYOT, Hubert BARBIEUX et Camille BOERIO interviennent pour apporter des éléments de réponse à la situation actuelle et Camille BOERIO propose une motion de soutien à soumettre à délibération. Cette proposition est acceptée à la majorité des Conseillers Communautaires présents et l'Assemblée charge Camille BOERIO de rédiger un projet de motion qui sera soumis au vote en fin de séance.

O.J N° 12 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Un contexte économique dégradé

Le Président explique que l'année 2014 a été marquée par un contexte de faible croissance économique et de poursuite de la hausse du chômage et que le Gouvernement poursuit l'objectif de réduction du déficit public ce qui se traduit notamment par la réduction des dotations aux collectivités locales qui aura de lourdes conséquences budgétaires.

L'impact de la fusion intercommunale

Avec la création de la CCAVM et les élections, le Président indique l'année 2014 a été une année de transition néanmoins

marquée par l'approbation de statuts rénovés et la mise en place d'une gouvernance permettant à l'ensemble des Communes membres d'être impliquées dans la gestion intercommunale.

Le Président explique que l'année 2015, compte-tenu du contexte économique dégradé et avec le recul d'une année de fusion, sera une année de prudence budgétaire, de stabilisation des engagements en cours et d'une véritable réflexion nécessaire pour renforcer l'intérêt communautaire en fixant des objectifs et des priorités utiles au développement du territoire et attendues par les habitants des 45 Communes membres et ce, avec de fortes contraintes budgétaires.

Il ajoute qu'il envisage de revoir l'organisation de la gouvernance et de renforcer la concertation de tous les élus de la CCAVM en mettant en place :

- ✓ des réunions informelles du Conseil Communautaire,
- ✓ des réunions par secteur géographique pour tous les conseils municipaux en prenant garde de ne pas opposer les secteurs les uns aux autres,
- ✓ des séminaires d'une journée pour le Bureau Communautaire avec un premier sujet à aborder : la clarification des compétences de la collectivité.

Charges de personnel et frais assimilés

Compte tenu du report du transfert de la gestion intercommunale des crèches et de la création d'un Office de tourisme intercommunal au 1^{er} janvier 2016, le Président expose que l'année 2015 ne sera marquée par aucune évolution notable en matière de charges de personnel, si ce n'est la revalorisation salariale des personnels de la catégorie C décidée au niveau national. Il précise qu'il importera néanmoins d'organiser ces futures prises de compétence en amont en étudiant toutes les pistes de mutualisation afin d'en maîtriser au mieux l'impact budgétaire.

Néanmoins, il ajoute que l'année 2015 voit la concrétisation de la décision de gérer en interne le Relais d'Assistants Maternelles par la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants qui n'engendra pas d'impact financier notable au regard de la contribution initialement versée au prestataire extérieur en charge de cette action jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Président évoque que la création d'un poste de Directeur Général des Services est actuellement en cours d'étude et pourrait s'afficher, en cours d'année, comme une priorité au-delà des contraintes budgétaires afin de conforter une cohérence transversale de travail entre les différents services sous l'autorité du Président.

Le Président insiste sur l'urgence et l'obligation qu'il a d'élaborer le Schéma de mutualisation, à partir des besoins exprimés par les communes et par la Communauté de Communes, qui doit être l'opportunité et l'occasion de débattre des différentes solutions existantes pour améliorer la gestion du personnel et en maîtriser l'impact budgétaire.

Développement économique

Le Président explique que :

- ✓ l'année 2014 ayant été marquée par l'obtention de la certification environnementale ISO 14 001 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON », il importera, désormais en 2015, de poursuivre cet effort d'amélioration continue essentielle à la protection de notre environnement, du développement durable et à la qualité de l'attractivité du Parc d'activités,
- ✓ l'année 2015 verra l'achèvement des travaux de viabilisation du Parc d'activités d'intérêt régional « Portes du MORVAN et d'AVALLON », notamment au niveau des parcelles dédiées au pôle logistique des Ets SCHIEVER. Ces travaux, initiés début février 2015, s'achèveront au cours de cette même année et permettront d'achever l'opération d'investissement et de percevoir les soldes de subventions,
- ✓ au niveau de la poursuite de l'instruction du projet de la zone artisanale à VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER), la Commission développement économique s'est positionnée en faveur du lancement du projet sous 2 conditions (avoir des engagements fermes d'acquéreurs et programmer le projet pour lisser le coût d'investissement). Ainsi, l'année 2015 devrait être l'occasion de finaliser le montage juridique et technique de ce dossier.

Le Président insiste sur l'enjeu essentiel à dynamiser la commercialisation en s'appuyant notamment sur les différents partenaires auprès desquels la CCAVM contribue financièrement (Yonne développement, le PETR du Grand Avallonnais, la chambre économique de l'Avallonnais,...). Il est, en effet, primordial de se donner les moyens d'atteindre cet objectif sans tomber dans une certaine fatalité inhérente au contexte économique actuel.

Tourisme

Le Président rappelle que :

- ✓ l'instruction pour la mise en place d'un Office de tourisme intercommunal au 1^{er} janvier 2016 doit se concrétiser dans les six prochains mois de l'année 2015 : ceci impliquera d'abord de définir précisément le contour des missions à retenir puis de s'interroger sur le mode de gestion (*avec une vigilance particulière pour le devenir du personnel*). Il propose la mise en place d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage qui pourront contribuer à atteindre l'ensemble de ces objectifs (*Réf. : c'est ce qui a été mis en place pour le transfert en gestion intercommunale des crèches*).
- ✓ le financement des Offices de tourisme du territoire d'AVALLON et du VEZELIEN s'inscrira sensiblement dans le même cadre budgétaire qu'en 2014.

- ✓ le travail mené pour la collecte de la taxe de séjour doit être poursuivi et amélioré en lien avec les professionnels du tourisme en termes, notamment, de communication sur son utilisation. Il ajoute que cette amélioration nécessitera vraisemblablement, entre autres, de s'appuyer aussi sur les communes pour une meilleure mise à jour du fichier des hébergeurs.

Aménagement de l'espace

Aérodrome AVALLO-VEZELAY-MORVAN : compte-tenu de la décision prise à l'O.J N° 6/1, le Président explique que l'année 2015 sera marquée par le portage d'une étude d'opportunité et de faisabilité permettant de préciser le devenir de l'aérodrome sis à AVALLO.

Mobilité-Transport : le Président indique que :

- ✓ l'année 2015 sera une année pleine et entière en termes de prise en charge des frais de transport des écoles maternelles et primaires à destination des gymnases et de la piscine,
- ✓ il faudra être vigilant sur les services de transport à la demande et des lignes régulières en cours.

Urbanisme : le Président rappelle que :

- ✓ l'un des premiers axes du schéma de mutualisation, si ce n'est le premier, pourrait être le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes en direction de la Communauté de Communes. Suite au désengagement partiel de l'Etat, cette problématique d'instruction va se poser pour 12 Communes membres à compter du 1^{er} juillet 2015,
- ✓ les Conseils municipaux en lien avec la Communauté de Communes auront à réfléchir et à se prononcer au cours de l'année sur la prise de compétence d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- ✓ la Communauté de Communes fera partie intégrante de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais et lancé courant 2015.

Accessibilité : le Président indique que l'élaboration et la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée seront à réaliser pour l'ensemble des bâtiments propriétés de la Communauté de Communes. Il ajoute que la CCAVM pourrait mener, pour le compte des communes qui ne l'ont pas encore réalisé, le diagnostic d'accessibilité.

Voirie

Le Président explique que :

- ✓ au niveau de la voirie intercommunale, la programmation des travaux 2015 est en cours d'instruction et sera proposée lors de l'adoption du budget principal après une validation par la Commission voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art.
- ✓ il sera, à nouveau, nécessaire de débattre et, le cas échéant, d'arrêter un véritable classement de voies communales en réseau intercommunal d'intérêt communautaire. Il précise qu'il est important d'avoir un réseau routier intercommunal de bonne qualité mais, paradoxalement, cela représente une charge financière non négligeable dès lors que le classement actuel compte 222 kms de voies intercommunales, soit près de 50% du réseau communal.

Environnement

Au niveau de la gestion des « Déchets Ménagers » : le Président explique que :

- ✓ concernant la mise en œuvre de la facturation incitative des ordures ménagères, compte-tenu des marchés de collecte en cours et de la réglementation des finances publiques, l'élargissement de la phase expérimentale sera proposé sur l'ensemble du territoire communautaire en 2015 pour une application de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016,
- ✓ la Commission des Déchets Ménagers devra instruire le règlement de facturation et la grille tarifaire inhérents à la redevance incitative (à proposer au cours du 3^{ème} trimestre 2015),
- ✓ la mise en œuvre de la collecte du tri sélectif en porte à porte sera opérationnelle sur l'ensemble du territoire à la fin du 1^{er} trimestre 2015 et cela aura pour conséquence le retrait progressif des colonnes des Points d'apport volontaire, sauf les éventuels cas particuliers, seules les colonnes de verre resteront. Il ajoute que cette disposition de retrait aura, indépendamment du service rendu aux usagers par la collecte en porte à porte, pour objectif de diminuer considérablement les coûts de collecte,
- ✓ Une réflexion devra être menée sur la mise en place « d'abris bacs » dans des secteurs touristiques ou difficiles d'accès ainsi que sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour lutter contre les incivilités en lien avec les Communes,
- ✓ sur la base de l'étude menée pour la mise aux normes des deux déchetteries et de l'éventuelle réhabilitation de la décharge de MONTILLOT, il sera nécessaire, dans un premier temps, que la Commission des Déchets Ménagers s'approprie le rendu de cette étude et propose une programmation pluri – annuelle des travaux à réaliser ou des améliorations à apporter,
- ✓ il sera aussi nécessaire de renforcer l'information et la communication sur l'ensemble du fonctionnement du service des Déchets Ménagers, notamment au niveau des consignes de tri et des jours de collecte (jours fériés).

Au niveau du développement durable : le Président explique que :

- ✓ l'instruction des projets éoliens : tout comme en 2014, le lancement d'éventuels projets sera soumis à la validation préalable du Conseil Communautaire après avis simple des conseils municipaux concernés,
- ✓ l'instruction de la prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations (GEMAPI) et son transfert au Parc Naturel Régional du Morvan à compter du 1^{er} janvier 2016.

Action sociale

Gestion des centres de loisirs : le Président explique que :

- ✓ le contrat d'affermage pour la délégation de service public pour la gestion du Centre de loisirs sans hébergement d'AVALLON, signé avec les PEP 89, arrivera à échéance au 31 décembre 2016,
- ✓ la Communauté de Communes poursuivra la gestion des Centres de loisirs sans hébergement de CHATEL-CENSOIR avec quelques petits travaux de rénovation à prévoir,
- ✓ la gestion 2015 des deux Centres de loisirs sera marquée par la poursuite des dispositifs financiers existants,
- ✓ l'étude pour mettre en place une phase test d'un Centre de loisirs délocalisé à QUARRE les TOMBES pour la période juillet/août 2015 devra se concrétiser et le projet soumis à l'approbation de la Commission « Action sociale 1 » et du Conseil Communautaire.

Petite enfance : le Président explique que :

- ✓ la Communauté de Communes participera aux frais de fonctionnement des structures multi-accueil d'AVALLON existantes pour les enfants de son territoire dans l'attente du transfert de compétence en matière de gestion intercommunale des crèches prévue au 1^{er} janvier 2016,
- ✓ les travaux d'aménagement de la crèche de CUSSY LES FORGES seront réalisés, conformément aux décisions prises en 2014, et vont débiter prochainement.

Santé et vie sociale : le Président explique que :

- ✓ il sera nécessaire de clôturer définitivement le projet de la Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY afin de percevoir le solde des subventions et le solde de la vente de la pharmacie,
- ✓ une réflexion devra être menée sur le devenir des locaux inachevés (200 m² à l'étage du bâtiment B) de la Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY,
- ✓ l'instruction du projet d'aménagement du Pôle santé de CHATEL-CENSOIR va se poursuivre. Il précise que la présence de services de santé est majeure en termes d'attractivité pour le commerce local et pour le tourisme vu la proximité du canal du nivernais,
- ✓ dans le cadre de l'animation du Contrat local de santé porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais, une étude sera menée sur la problématique de la présence de médecins à QUARRE les TOMBES.

Opération Grand Site du Vézélien

Le Président rappelle que :

- ✓ après la validation finale en février 2015 du diagnostic réalisé par le prestataire d'études, le premier semestre de l'année sera consacré à la communication sur l'Opération Grand Site (site internet de la CCAVM et élaboration d'une "lettre OGS"),
- ✓ une réflexion sera menée sur la nature de la structure gestionnaire qui pourrait coordonner la démarche de l'OGS, dans le cadre du programme d'actions,
- ✓ la concertation pour l'élaboration du programme d'actions se poursuivra pour répondre aux enjeux de développement du territoire et contribuer à l'appropriation locale du projet. Au second semestre, le programme d'actions devrait être validé par les instances de décision et les travaux accompagnés par le prestataire d'études seront clos,
- ✓ les projets émanant des fiches actions qui auront été validés pourront faire alors l'objet de recherche de financements.

Fonds de concours, participations et subventions

Le Président explique que :

- ✓ les demandes de subventions, participations et fonds de concours à attribuer pour 2015 s'inscriront, en grande partie, dans la continuité des demandes des années précédentes,
- ✓ l'attribution des financements dépendra de l'intérêt communautaire et de la qualité des projets présentés, de l'avis des commissions respectives et des décisions du Conseil Communautaire tout en tenant compte des contraintes budgétaires (*exemple : un bon projet ne sera pas nécessairement financé*).
- ✓ il ne sera pas possible d'accorder de nouvelles subventions en 2015.

- ✓ le Conseil Communautaire aura à se prononcer, courant 2015, sur des règlements d'attribution définissant des critères objectifs pour des actions structurantes à destinations de nos administrés ou de tout autre public extérieur.

Résultats prévisionnels du budget primitif 2014

Le Président explique que les résultats 2014 seront exposés lors de l'adoption du Compte Administratif prévue à la réunion du prochain Conseil Communautaire après avoir été examinés prochainement par la Commission des finances et par le Bureau Communautaire en lien avec l'élaboration du budget primitif 2015.

Dépenses de fonctionnement	Voté 2014	Résultat prévisionnel 2014
011 Charges à caractère général	3 526 813	3 419 263
012 Frais de personnel et assimilé	698 051	697 298
014 Atténuation de produits	9 069	9 069
65 Autres charges de gestion courante	809 868	792 672
66 Charges financières	118 446	106 506
67 Charges exceptionnelles	43 181	37 237
Total dépenses opérations réelles	5 205 428	5 062 044
68 Dotations aux amortissements	146 078	141 932
Dépenses imprévues	3 065	
Virement à la section d'investissement	161 436	
Totaux	5 516 007	5 203 976

Recettes de fonctionnement	Voté 2014	Résultat prévisionnel 2014
70 Produits des services	594 015	549 949
73 Impôts et taxes	3 403 948	3 376 736
74 Dotations et participations	839 111	861 276
75 Autres produits de gestion courante	192 370	155 644
013 Atténuation de charges	71 724	62 944
77 Produits exceptionnels	13 109	5 368
Total recettes opérations réelles	5 114 277	5 011 917
Total dépenses opérations réelles	5 205 428	5 062 044
Résultat avant opérations d'ordre	- 91 150	- 50 127
Opérations d'ordre	310 579	141 932
Total dépenses	5 516 007	5 203 976
Résultat	- 401 729	- 192 059
Intégration du résultat n-1 reporté	401 729	209 670

Dépenses d'investissement	Voté 2014	Résultat prévisionnel 2014
Déficit investissement reporté		
020 dépenses imprévues	32 650	
20 Immobilisations incorporelles	166 852	92 958
204 Subventions d'équipements versées	319 484	309 269
21 Immobilisations corporelles	610 078	526 596
23 Immobilisations en cours	96 620	76 262
16 Emprunts et dettes assimilées	626 908	450 896
45 Opération compte de tiers	86 252	23 617
Totaux	1 938 844	1 479 598

Recettes d'investissement	Voté 2014	Résultat prévisionnel 2014
10 Dotations	307 279	278 985
13 Subventions d'investissement	384 921	283 358
15 Provision pour risques et charges	4 000	
16 Emprunts et dettes assimilées	768 696	251 250
27 Autres immobilisations financières	351	
45 Opérations pour compte de tiers	93 639	20 635
48 Charges à étaler	13 469	13 469
040 Opérations de transferts entre sections	128 609	128 463
001 Excédent d'investissement	76 444	
021 Virement de la section fonctionnement	161 436	
Excédent de fonctionnement capitalisé		
Totaux	1 938 844	976 159

Résultat prévisionnel de l'exercice	-503 439,10 €
Intégration du résultat n-1 reporté	76 444,14 €
Résultat à reporter en 2015	-426 994,96 €

Précisions importantes :

- Le résultat négatif de 503 439,10 euros s'explique principalement par la non réalisation de l'emprunt prévu,
- Les restes à réaliser 2014 font apparaître un montant de 569 323,00 euros en recettes et un montant de 237 715,00 euros en dépenses.

Tableau des emprunts en cours

Les emprunts présentés sous un fond grisé correspondent aux budgets annexes (Parc d'activités des « Portes du MORVAN et d'AVALLON, Zone d'activités de VILLIERS NONAINS, Maison de santé et Pharmacie de VÉZELAY).

Libellés	Montants	Dates	Emprunts renégociés	Taux %	Durées	Capital restant dû au 01/01/2015	Échéance 2015	Capital 2015	Intérêts 2015
Déchetterie ÉTAULES	76 225,00	2002	X	2,08	5	16 515,00	3 660,45	3 342,90	317,55
CLSH AVALLO	290 000,00	2003	X	2,08	5	137 513,38	30 479,00	27 834,89	2 644,11
Déchetterie MONTILLOT	145 000,00	2007	X	2,54	15	96 679,48	8 894,12	6 445,28	2 448,84
Siège CCAVM	425 000,00	2010		3,1	20	338 229,33	31 433,15	21 249,96	10 183,19
Réaménagement déchetterie ÉTAULES	190 000,00	2010	X	2,54	15	154 462,35	14 209,92	10 297,48	3 912,44
Rocade AVALLO	1 013 000,00	2011	X	3,87	17	737 404,40	71 139,20	44 691,20	26 448,00
Pôle santé CHATEL/CENSOIR	132 600,00	2011		2,61	15	110 013,76	10 796,48	7 925,12	2 871,36
Redevance incitative	290 000,00	2012		2,76	5	159 500,00	61 939,66	58 000,00	3 939,66
Moulin Rion et aire d'accueil des gens du voyage	300 000,00		X	Livret A + 1,30 %	17	302 309,80	21 893,22	14 974,21	6 919,01
Investissements 2014	348 696,00	2015		1,79 %	15	348 696,00	22 384,78	17 434,80	4 949,98
Total échéances hors budgets annexes							276 829,98	212 195,84	64 634,14
Parc d'activités AVALLO	2 400 000,00	2012		2,78	5	2 400 000,00	44 466,67		44 466,67
Parc d'activités AVALLO	2 700 000,00	2012		2,9	3	2 300 000,00	66 720,00		66 720,00
Zone d'activités VILLIERS NONAINS	45 000,00	2012	X	2,08	5	32 338,29	7 167,60	6 545,79	621,81
Maison de santé de VÉZELAY	175 000,00	2013	X	2,54	15	168 858,17	15 534,29	11 257,20	4 277,09
Maison de santé de VÉZELAY	425 000,00	2013		3,91	15	403 632,70	37 984,80	22 202,76	15 782,04
Maison de santé de VÉZELAY	100 000,00	2013		2,7	8	100 000,00	13 940,52	11 664,55	2 275,97
Maison de santé de VÉZELAY	250 000,00	2013		2,12	2	250 000,00	252 650,00	250 000,00	2 650,00
Maison de santé de VÉZELAY	350 000,00	2013		2,19	2	350 000,00	357 665,00	350 000,00	7 665,00

Orientations fiscales

Au niveau des taxes locales d'imposition et dans le cadre de l'élaboration du budget principal et des budgets annexes, le Président explique qu'il sera nécessaire de déterminer des besoins budgétaires en fonction des différents projets qui seront retenus en 2015.

En fait, au vu des décisions nationales impactant le budget de la collectivité, il indique qu'une hausse modérée des taux

pourrait être proposée lors du vote de l'adoption du budget principal 2015.

Pour autant, au vu des transferts de compétences et de l'adoption obligatoire d'un schéma de mutualisation, le Président insiste fortement pour qu'une réflexion soit rapidement menée sur l'évolution des taux de la fiscalité communale et intercommunale. Il explique qu'il n'est en effet plus concevable de se voir attribuer de nouvelles compétences obligatoires ou d'en accepter le transfert de nouvelles à la demande des communes sans qu'il y ait une prise de conscience collective sur une répartition des ressources plus équitable et rationnelle.

Pour mémoire, ci-dessous les taux 2014

Taxe Habitation	Taxe Foncière bâti	Taxe Foncière non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
1,84%	1,61%	3,56%	2,07%

Au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et dans le cadre de l'élaboration du budget principal, le Président rappelle qu'il sera préalablement nécessaire d'élaborer un budget analytique inhérent à la gestion des « Déchets Ménagers » par zonage compte tenu des spécificités pour service rendu différent.

Au stade de l'analyse des résultats de l'année 2014 et compte tenu des orientations budgétaires, le Président précise qu'il ne faut pas écarter une éventuelle hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui pourrait être proposée lors du vote de l'adoption du budget principal 2015. Cette probabilité dépend, en grande partie, de la faculté de la collectivité à négocier une programmation pluri – annuelle de la mise aux normes obligatoire des deux déchetteries.

Pour mémoire, ci-dessous les taux 2014 :

Zone 1	10,93%
Zone 2	18,85%

Que ce soit au niveau des taxes locales d'imposition qu'au niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le Président explique que c'est volontairement que n'apparaissent pas dans ces orientations fiscales, des tableaux comparatifs avec les moyennes nationales, départementales ou intercommunales. Il précise qu'il y a, en effet, peu d'intérêt à comparer ses propres taux avec des taux moyens au vu de la diversité des territoires et ce, à quel niveau que ce soit (bases d'imposition, projets, nombre d'habitants, spécificités, compétences,...).

Monsieur Didier IDES souligne que si la CCAVM veut exercer ses compétences, la question d'un transfert de la fiscalité des communes vers l'EPCI doit nécessairement se poser et ce, dans les plus brefs délais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend ACTE des orientations budgétaires telles qu'elles ont été présentées.

MOTION DE SOUTIEN A L'ESPERANCE SISE A SAINT-PERE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à bulletin secret (37 voix pour, 5 bulletins blancs ou nuls et 23 voix contre), ADOPTE la motion de soutien à l'Espérance sise à SAINT-PERE telle qu'elle est rédigée ci-dessous et CHARGE le Président à la transmettre à Messieurs les Présidents du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de l'Yonne :

- ✓ considérant la gravité de la situation de « L'Espérance », sise à SAINT-PERE, de Monsieur Marc MENEAU, véritable vitrine touristique du département de l'Yonne,
- ✓ considérant la menace inquiétante pesant sur le devenir des quarante-deux salariés,
- ✓ considérant l'importance des enjeux touristiques, notamment dans le cadre de l'opération Grand Site du VEZELIEN,
- ✓ et suite à la discussion informative du Conseil Communautaire,

Celui-ci propose que les Présidents du Conseil Général de l'Yonne et du Conseil Régional de Bourgogne réunissent leur assemblée respective afin que ces dernières s'emparent de ce dossier,

Etant considéré que le Conseil Général de l'Yonne et le Conseil Régional de Bourgogne semblent être les seuls en capacité de porter ce dossier dont les enjeux de son devenir va bien au-delà du périmètre de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.

O.J N° 14 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président explique que Madame Corinne FABRE, Trésorière d'AVALLON, a annulé la réunion de formation sur les finances publiques prévue le mercredi 11 mars 2015 pour des raisons professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.